

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_07_135

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice :

- Titulaires : 38

L'an deux mille vingt et trois, le quatre juillet, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-HILAIRE-DES-LOGES en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :

- Titulaires : 28

- Suppléants : 4

Date de convocation : 28 juin 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants : 31

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à M. RECEGANT Didier)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)

ABSENTS EXCUSES :

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DESIGNATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) VENDEE GRAND SUD COMME OFFICE DE TOURISME A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Monsieur le Président donne la parole à Madame RINEAU.

Madame RINEAU expose que par délibération du 25 octobre 2022, le Conseil de Communauté a approuvé les statuts de la société publique locale (SPL) VENDEE GRAND SUD et une participation à son capital à hauteur de 12 500 €.

Par délibération du Conseil de Communauté du 6 juin 2023, a été approuvée, une modification des statuts et, plus particulièrement de son article 3 ayant trait à l'objet social pour tenir compte de certaines observations émises par la Préfecture.

Sans modifier, sur ce point, les statuts initiaux, l'objet prévoit la possibilité pour la SPL d'assurer, à la demande de tout ou partie des EPCI actionnaires, les fonctions d'office du tourisme, telles que notamment définies par l'article L 133-3 du Code du tourisme.

Actuellement, l'office de tourisme de chacun des trois EPCI actionnaires de la SPL est géré sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

L'article L 134-5 du Code du tourisme autorise que plusieurs EPCI désirant s'associer pour la promotion du tourisme puissent décider d'instituer un seul office du tourisme par délibérations concordantes de leurs organes délibérants.

Le périmètre exact des missions devant être intégrées à l'office du tourisme commun aux trois EPCI, les moyens humains et financiers associés ainsi que le contenu et la forme de la contractualisation entre les EPCI et la SPL (convention de délégation de service public ou convention d'objectifs et de moyens), devraient pouvoir être finalisés en septembre 2023.

D'ores et déjà, il est toutefois proposé d'acter le principe :

- de la dissolution, à compter du 31 décembre 2023, de l'office de tourisme communautaire sous la forme de la régie dotée de l'autonomie financière,
- de désigner, à compter du 1^{er} janvier 2024, la SPL VENDEE GRAND SUD comme office de tourisme commun aux trois EPCI.

Par délibérations ultérieures, chacun des trois EPCI décidera des conditions de cessation d'exploitation de leur office de tourisme sous la forme de régie d'autonomie financière, du nombre de membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme au sein du conseil d'orientation prévu à l'article 21 des statuts de la SPL ainsi que de la forme et du contenu de la contractualisation.

Vu les articles L 1521-1 et suivants et L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 133-1 et suivants et R 133-19 et suivants du Code du tourisme,

Vu les statuts de la SPL VENDEE GRAND SUD,

Monsieur le Président demande au Conseil :

- d'acter le principe de la désignation, à compter du 1^{er} janvier 2024, de la SPL VENDEE GRAND SUD comme office du tourisme commun aux trois EPCI actionnaires et, par voie de conséquence, de la

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023 SLO

ID : 085-248500563-20230704-2023CC_07_135-DE

cessation d'activité au 31 décembre 2023, de la régie dotée de l'autonomie financière assurant, à ce jour, les fonctions d'office de tourisme,

- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, plus particulièrement, à finaliser l'ensemble des études ayant trait à la définition du périmètre des missions devant être intégrées à l'office du tourisme, les moyens humains et techniques associés, ainsi que le contenu et la forme contractuelle liant les EPCI et la SPL VENDEE GRAND SUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Acte le principe de la désignation, à compter du 1^{er} janvier 2024, de la SPL VENDEE GRAND SUD comme office du tourisme commun aux trois EPCI actionnaires et, par voie de conséquence, de la cessation d'activité au 31 décembre 2023, de la régie dotée de l'autonomie financière assurant, à ce jour, les fonctions d'office de tourisme.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, plus particulièrement, à finaliser l'ensemble des études ayant trait à la définition du périmètre des missions devant être intégrées à l'office du tourisme, les moyens humains et techniques associés, ainsi que le contenu et la forme contractuelle liant les EPCI et la SPL VENDEE GRAND SUD.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 4 juillet 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023

SLO

ID : 085-248500563-20230704-2023CC_07_135-DE